



WANEP - SENEGAL

SUVI DE LA SITUATION SUR LE REPORT DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 25 FEVRIER 2024

Localité : Sénégal

Date : Du 03 au 06 février 2024



PROFIL DES ZONES TOUCHÉES

Population : Selon le recensement de 2023, la population du Sénégal résidente a évolué à 18 032 473 habitants répartis dans les 14 régions du pays. Avec 50,6% d'hommes et 49,4% de femmes. D'une superficie de 196 722 km², le Sénégal est limité au nord par la Mauritanie, à l'est par le Mali, au sud par la Guinée et la Guinée Bissau, à l'ouest par la Gambie, et par l'Océan Atlantique sur une façade de 500 km.

Economie : L'économie sénégalaise repose principalement sur la pêche, l'industrie, l'exploitation des ressources minières, l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, le tourisme, le commerce, le transport, etc.

LES PARTIES PRENANTES CRITIQUES

Les acteurs primaires :

L'Assemblée nationale, le Conseil constitutionnel, le Président de la République, les partis politiques, les candidats.

Les acteurs secondaires :

La population, les forces de sécurité

Les acteurs intéressés :

Le Gouvernement, La Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Africaine (UA), l'Organisation des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et du Sahel (UNOWAS), les partenaires techniques et financiers du Sénégal, etc.

DESCRIPTION DE L'INCIDENT

A vingt-quatre heures du démarrage de la campagne pour l'élection présidentielle initialement prévue le 25 février 2024, le président Macky Sall a abrogé le décret convoquant le corps électoral, le samedi 3 février 2024.

Le processus de validation des parrainages a suscité de vives contestations au sein de la classe politique dans la mesure où beaucoup de candidatures ont été rejetées dont certains pour dossier incomplet et d'autres pour non-conformité du numéro de la carte d'identité CEDEAO, doublons internes, non-conformité de région ou représentation diplomatique de vote, présence d'un parrain non inscrit sur le fichier général... En effet, sur 93 candidats qui avaient déposé leur candidature au Conseil Constitutionnel (CC), 20 candidats ont été retenus par les 7 juges constitutionnels dans la liste définitive des candidatures publiée le 20 janvier 2024. La candidature de Karim Wade du Parti Démocratique Sénégalaise (PDS), retenu dans la première liste, a été finalement recalée après un recours pour double nationalité du candidat de l'opposition Thierno Alassane Sall à son encontre. Après le rejet de sa candidature, le candidat du PDS Karim Wade a accusé de « corruption » deux juges constitutionnels.

C'est dans cette optique qu'une Commission d'Enquête Parlementaire (CEP) sur initiative du groupe parlementaire Liberté, Démocratie et Changement du PDS soutenue par les députés de la majorité présidentielle a été mise en place. La résolution proposée par Karim Wade et ses alliés a été adoptée le mercredi 31 janvier 2024 par les députés à 120 voix contre 24. A cela, s'est ajoutée la polémique sur la candidate du Mouvement citoyen « Sénégal Nouveau » Rose Wardini dont la binationalité a été découverte après la publication de la liste définitive des candidats par le Conseil constitutionnel alors que l'article 28 de la Constitution stipule que « tout candidat doit être exclusivement de nationalité sénégalaise »

Cependant, cette situation de conflit entre l'Assemblée nationale et le Conseil constitutionnel et dans un souci d'organiser une élection présidentielle apaisée, que le président Macky Sall a annoncé, samedi 3 février, lors d'un discours adressé à la nation, le report sine die de la présidentielle initialement prévue le 25 février, à quelques heures seulement de l'ouverture officielle de la campagne électorale. Le président Macky Sall a déclaré que "ces conditions troublées pourraient gravement nuire" au scrutin. Il a ajouté qu'il entamerait "un dialogue national ouvert... pour créer les conditions d'élections libres, transparentes et inclusives dans un Sénégal apaisé et réconcilié".

A la suite de cette annonce, l'opposition au Sénégal a appelé à manifester dimanche 4 février à Dakar et prévoit de lancer la campagne électorale comme prévu, rejetant la décision du report du président Macky Sall. Ainsi, dans la capitale sénégalaise, des heurts ont été notés entre les personnes venues manifester et les forces de sécurité. Des opposants et candidats à la présidentielle ont été interpellés alors qu'ils participaient à la manifestation. En outre, dans la journée du 4 février, une chaîne de télévision privée Walf TV qui faisait un plateau spécial consacré à la situation née du report de la présidentielle du 25 février 2024 et ses répercussions, a vu son signal coupé et sa licence retirée définitivement le lundi 5 février par les autorités du ministère de la Communication, des Télécommunications et de l'Economie numérique.

Cette décision a suscité de vives réactions de la part des experts électoraux, des organisations de la société civile sénégalaise... De même, la CEDEAO, l'Union Européenne, les Etats Unis... ont exprimé leurs inquiétudes et encouragé les autorités à accélérer les différents processus afin de fixer une nouvelle date pour cette élection.

Par ailleurs, les députés se sont réunis dans une atmosphère très tendue, pendant toute la journée du lundi 5 février, pour examiner la proposition de loi déposée par le candidat et opposant Karim Wade pour le report de la présidentielle de six mois. Le texte doit être approuvé par les 3/5 des 165 députés pour être validé. C'est dans la soirée, que l'Assemblée nationale a finalement voté à la quasi-unanimité des députés présents la proposition de loi de

reporter la présidentielle au 15 décembre 2024. Le vote s'est déroulé en l'absence de l'opposition, escortée en dehors de l'hémicycle par les gendarmes pour avoir rejeté la procédure de vote proposée pour valider ladite proposition de loi.

Il est à noter aussi que du dimanche 04 au mardi 06 février, l'accès aux données mobiles internet a été restreint. Dans un communiqué, le ministre de la Communication a révélé que cette mesure est "due à la diffusion de plusieurs messages haineux et subversifs relayés sur les réseaux sociaux dans un contexte de menaces de troubles à l'ordre public".

ANALYSE DES RISQUES

Depuis cette annonce le samedi 3 février, 2024 d'abroger le décret convoquant le corps électoral le 25 février 2024, de vives réactions se sont multipliées contre cette décision. Même si le Sénégal a déjà connu des troubles violents lors d'élections passées, c'est la première fois depuis l'indépendance qu'une élection présidentielle est reportée, plongeant le pays dans une incertitude et confusion totale. Par conséquent, ce report de l'élection présidentielle pourrait engendrer des risques liés notamment à une instabilité politique, économique, des contestations et des tensions sociales pouvant paralyser le Sénégal.

D'ailleurs une partie des candidats de l'opposition compte continuer leur campagne électorale tout en prévoyant de faire de vote électronique le jour du 24 février 2024. A l'issue de cette élection, ils comptent former un gouvernement d'union nationale parallèle à celui du président Macky Sall. Si la campagne se poursuit comme prévu par une frange des candidats, alors que le report de l'élection a été acté par un décret présidentiel, le risque d'affrontements entre force de sécurité et population devient accru au point de paralyser plusieurs secteurs. Ces affrontements même ont été notés le mardi 6 février dans les quartiers de Dakar aux parcelles Assainies où les militants de la Coalition Bassirou Diomaye Faye ont tenté de lancer leur caravane de campagne. Quelques personnes ont été arrêtées puis libérés le mercredi 7 février par les forces de sécurité dont les députés Abass Fall, Guy Marius Sagna, Cheikh Alioune Bèye et l'ex capitaine de la gendarmerie Seydina Oumar Touré. De même, qu'à Pikine plus précisément à Texaco et à Ziguinchor notamment dans les quartiers de Lyndiane, Grand Dakar et Néma, le mardi 6 février, où des militants protestaient contre le report de l'élection présidentielle. Des arrestations y sont notées aussi.

Le rapport de Suivi de la Situation est un document analytique périodique conçu par WANEP à travers son Système national d'alerte Précoce (NEWS) pour suivre l'évolution des tendances spécifiques à une menace donnée ; c'est une contribution de la société civile pour la paix et la sécurité au Sénégal.

Juridiquement, le report de la présidentielle remettrait en cause la pertinence de l'article 28 de la Constitution si l'on sait que les moyens pour prouver le respect des mesures sur la nationalité des candidats reste inexistant.

Sur le plan économique, cela implique des coûts supplémentaires pour réorganiser les opérations électorales, ce qui peut mettre une pression financière sur le gouvernement et les candidats en lice. En outre l'instabilité qui peut découler de cette situation politique risque de faire fuir les potentiels investisseurs du pays.

De même, des candidats qui ont été déjà retenus par le Conseil constitutionnel peuvent être lésés si on reprend le processus électoral.

L'image pays à l'étranger risque aussi d'en pâtir alors que les observateurs internationaux étaient sur place pour suivre le processus électoral.

RECOMMANDATIONS

Aux Autorités étatiques

- Inviter l'Etat à respecter la Constitution et le calendrier électoral
- Respecter les droits et libertés fondamentales des citoyens notamment la liberté d'expression, de manifester, la liberté de la presse,
- Engager un dialogue sincère avec tous les acteurs politiques.

Aux autorités judiciaires

- D'agir dans la neutralité, l'équité et l'impartialité en prenant des décisions fondées sur le droit ;
- D'être libre de toute influence politique et prendre des décisions en toute autonomie.
- Veiller au respect scrupuleux des lois et règlements.

À la Société civile

- Lancer un appel au calme et à la retenue pour préserver la stabilité du pays,
- Encourager le dialogue et la concertation entre les acteurs politiques afin de reprendre le processus électoral sans délais,
- Continuer à surveiller la situation créée par ce report qui est cause potentielle de troubles violents,
- Entreprendre des actions qui encouragent la tenue du dialogue lancé par le Président lors du message à la nation et y prendre part.

Aux acteurs politiques

- Renforcer davantage leurs militants sur le processus électoral,
- Inviter les acteurs politiques à plus de retenue et éviter les discours haineux et les appels à la violence,
- Prôner le dialogue afin de trouver des solutions idoines pour une sortie de crise.

Le rapport de Suivi de la Situation est un document analytique périodique conçu par WANEP à travers son Système4 national d'alerte Précoce (NEWS) pour suivre l'évolution des tendances spécifiques à une menace donnée ; c'est une contribution de la société civile pour la paix et la sécurité au Sénégal.

A la population

- De s'abstenir à toute forme de violence ou de provocation,
- D'éviter les discours haineux ou la propagation de fausses informations qui peuvent contribuer à polariser davantage la situation,
- Éviter les casses et les fakes news.